



AVIS PUBLIC
RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 572-01-2022

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 572-01-2022, règlement modifiant le règlement intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » en vue d'agrandir le territoire touché.

Objet et résumé du projet de règlement

Le règlement 572-01-2022 a pour objet d'agrandir le territoire touché par le règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de favoriser le développement et le redéveloppement d'une section du boulevard Brassard (route 343) de la municipalité de Saint-Paul, d'assurer un développement harmonieux du secteur et d'avoir une vision d'ensemble de l'artère principale.

Le présent projet de règlement vise à ajouter au territoire touché par le PPCMOI les zones numéros C-7, H-35, H-36 H-40, H-41 et H-44 du plan de zonage annexé au règlement de zonage numéro 313-1992.

Illustration des zones concernées

L'illustration des zones est montrée ci-après:



Zones concernées

Approbation référendaire

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 2 mai 2022 à 19 heures** à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois d'AVRIL deux mille vingt-deux.



Directeur général et greffier-trésorier

M. Pascal Blais, MAP